

être d'inciter les postiers à faire la grève immédiatement. Mais, monsieur l'Orateur, ses déclarations ne sont ni différentes ni pires que celles du président du Conseil du Trésor.

Et que penser des soi-disant négociateurs du gouvernement? M. Harper a donné une conférence de presse hier, où il a déclaré qu'un règlement équitable pour les postiers serait inférieur à l'augmentation maximale de 6 p. 100 que le gouvernement a adoptée comme norme. Jusqu'à quel point le gouvernement poussera-t-il son irresponsabilité?

Dans le *Globe and Mail* du 30 mai, M. Monk—autre éminent négociateur du gouvernement—a critiqué les syndicats des postiers pour avoir lancé ce qu'il a appelé une campagne cruelle de harcèlement dirigé contre un public innocent. Je cite l'auteur de l'article:

Il a joint l'accusation à une dénonciation exaspérée de l'équipe de négociateurs syndicaux qui, d'après lui, ont refusé de parlementer avec les représentants du Conseil du Trésor et du ministère des Postes...

M. Monk a dit aux journalistes que les négociateurs du gouvernement avaient suggéré que les négociations salariales commencent par une discussion des propositions de Keith Campbell, représentant du gouvernement au conseil de conciliation.

M. Monk a admis que les négociateurs du Conseil du Trésor n'avaient pas suggéré que les négociations salariales soient fondées sur les recommandations du juge René Lippé, président du conseil de conciliation, qui avait proposé une augmentation de 50c. l'heure pour la durée du nouveau contrat.

Autrement dit, M. Monk, censément négociateur compétent, déclare que les postiers doivent être prêts à négocier suivant les recommandations du représentant du gouvernement au comité de conciliation, ou qu'ils ne sont pas sérieux. Si le ministre des Postes souhaite un règlement, il ferait mieux d'assigner M. Monk à une autre tâche, car celui-ci ne connaît rien des négociations. Il en sais aussi peu ou peut-être moins que le ministre lui-même.

Et comme si cela ne suffisait pas, le premier ministre (M. Trudeau), pendant sa tournée de la semaine dernière, a formulé sur les traitements des postiers, des déclarations contraires aux faits. Qu'il me soit permis de citer des passages d'une lettre que le président du Syndicat des facteurs du Canada et le président du Syndicat des employés des postes du Canada ont envoyée au premier ministre le 25 juin. Je n'en citerai qu'une couple de phrases où ils contestent les chiffres mentionnés par le premier ministre et qu'ils déclarent inexacts.

Nous parlons en particulier des déclarations de fin de semaine, largement citées dans les journaux de lundi. Vous auriez dit que le salaire moyen de l'employé des postes est de \$3.30 l'heure.

[M. Orlikow.]

Je me garde d'employer un langage non parlementaire même quand je cite un autre, et je me contenterai donc de signaler que, selon la lettre, les chiffres utilisés par le premier ministre sont inexacts. La lettre continue:

En réalité, les taux de salaires varient de \$2.57 à \$3.24 l'heure. Seuls quelque 2,000 des 27,000 employés des postes sont admissibles au taux maximum de \$3.24. Le facteur qui livre votre courrier à votre porte gagne \$2.99 l'heure, pourvu qu'il détienne son emploi depuis au moins trois ans.

Dans la même déclaration, vous auriez placé à \$2.65 l'heure la moyenne nationale des ouvriers de l'industrie. C'est également inexact. Les chiffres les plus récents du Bureau fédéral de la statistique placent la moyenne nationale à \$3.11 l'heure.

En d'autres termes, le premier ministre a exagéré les salaires versés aux employés des Postes et sous-estimé ceux que reçoivent les ouvriers de l'industrie. Pourquoi? Pourquoi de telles difficultés? A mon avis, il y a deux problèmes principaux.

Les travailleurs des Postes s'alarment des déclarations extravagantes faites par le ministre des Postes depuis quelques mois sur l'automatisation des services postaux et la grande efficacité et les économies énormes qui en résulteraient. Qu'est-ce que cela veut dire pour le travailleur moyen? Une réduction du nombre d'employés. Il en résulte que, dans leurs négociations avec le gouvernement, ceux-ci réclament des garanties de sécurité d'emploi. Ils ne seraient pas humains s'ils agissaient autrement. Ils seraient, en fait, bien stupides.

Une fois les négociations avancées, le ministre des Postes a dit que, par suite de l'accumulation de courrier, il faudrait aux bureaux de Poste un personnel plus considérable, laissant entendre qu'il n'y aurait pas de mises à pied. S'il ne doit pas y avoir de congédiements, pourquoi le gouvernement n'offre-t-il pas la sécurité d'emploi? Je ne dis pas que le gouvernement doit nécessairement faire droit à la demande des syndicats et garantir que personne ne sera congédié. Bien des industries ont des régimes de sécurité d'emploi. Pourquoi pas le gouvernement?

Le deuxième problème porte sur l'augmentation de salaires que veulent les employés. Il me paraît évident qu'on demande aux postiers de servir de victimes de la décision unilatérale du gouvernement qui a fixé à 6 p. 100 le taux maximum d'augmentation des salaires. On n'a pas tenu compte de cette norme à l'égard de presque tous les groupes de travailleurs des secteurs publics et privés qui ont signé des conventions depuis environ deux mois.